

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 2898

81 – TARN

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ALBI

Créations d'établissements

994 611 218 RCS Albi.

SCI AUTOMNALE.

Forme : Société civile immobilière.

Administration : Gérant, Associé indéfiniment responsable : VERDONCKT Audrey, Marguerite, Antoinette ; Gérant, Associé indéfiniment responsable : HOLDING DES 4 SAISONS VERDONCKT Audrey, Marguerite, Antoinette.

Capital : 1000.00 EUR.

Adresse : 76, Rue Marcel Ricard, 81000 Albi.

Origine du fonds : Création.

Etablissement : siège et établissement principal.

Activité : la sci automnale exerce une activité de nature civile ayant pour finalité la constitution, la détention, la gestion, l'exploitation, la valorisation, l'administration et le développement d'un patrimoine immobilier situé en France ou à l'étranger. elle a pour vocation d'acquérir, de posséder, de gérer et d'administrer, directement ou indirectement, tous biens et droits immobiliers, bâtis ou non bâtis, à usage d'habitation, professionnel, commercial, artisanal, industriel ou agricole. l'activité principale de la société consiste notamment à acheter des immeubles, des terrains, des lots de copropriété, des ensembles immobiliers, des maisons, appartements, immeubles de rapport, bureaux, entrepôts, locaux professionnels, terrains nus ou constructibles, ainsi que tout bien susceptible de faire partie d'un patrimoine immobilier civil. la sci automnale assure la gestion quotidienne, administrative, technique, comptable et financière de ses biens immobiliers. cela inclut la recherche de locataires, l'établissement, la conclusion, la reconduction ou la résiliation de baux d'habitation, commerciaux, professionnels ou saisonniers, l'encaissement des loyers, charges, indemnités et redevances, ainsi que la gestion des relations avec les locataires, prestataires et administrations. la société peut réaliser tous travaux nécessaires à la conservation, l'entretien, la reconstruction ou la mise en valeur de ses biens, incluant travaux d'amélioration, de rénovation, de réparation, de consolidation, d'agrandissement, d'aménagement intérieur ou extérieur, de transformation ou de modernisation. elle peut également entreprendre la construction de bâtiments nouveaux, la réhabilitation d'immeubles anciens, la division ou la réunion de lots, la mise aux normes, la viabilisation de terrains, l'aménagement d'espaces, l'installation d'équipements techniques, énergétiques, numériques ou d'utilité collective. la sci automnale peut contracter tous emprunts, refinancements, crédits, prêts immobiliers ou lignes de trésorerie destinés à financer l'acquisition, l'amélioration, la conservation ou la gestion de son patrimoine, ainsi que consentir les garanties, sûretés, hypothèques, privilèges, nantissemements ou engagements nécessaires à la réalisation de son objet social, dans le respect du caractère civil de la société. la société peut vendre, échanger, céder ou

transférer tout bien immobilier, lorsque ces opérations entrent dans le cadre de la gestion normale de son patrimoine et ne revêtent pas un caractère spéculatif ou commercial. elle peut procéder à la cession d'immeubles entiers, de fractions d'immeubles, de droits indivis, de parties communes, de lots de copropriété, de terrains ou d'espaces à aménager. elle peut conclure des promesses synallagmatiques ou unilatérales de vente, des conventions d'indivision, des baux à construction, des baux emphytéotiques, des conventions de mise à disposition, des servitudes et tous contrats nécessaires à la gestion immobilière. la sci automnale peut également détenir, acquérir ou céder des participations dans toute société civile ou commerciale ayant un objet connexe, complémentaire ou compatible avec la gestion ou la détention d'un patrimoine immobilier. elle peut investir dans des sociétés immobilières, groupements fonciers, sociétés civiles de placement immobilier, sociétés dans des sociétés immobilières, groupements fonciers, sociétés civiles de placement immobilier, sociétés d'exploitation de résidences, sociétés de gestion patrimoniale ou toute structure dont l'activité contribue à la valorisation directe ou indirecte de son patrimoine. la société peut percevoir toutes recettes liées à l'activité immobilière : loyers, charges, indemnités d'occupation, redevances, prestations accessoires, produits financiers liés au placement temporaire de liquidités, produits de cession d'actifs immobiliers, subventions et aides publiques relatives à la rénovation, l'efficacité énergétique ou l'amélioration du logement. la sci automnale peut exercer toutes activités connexes, accessoires ou complémentaires se rattachant directement ou indirectement à son objet principal, dès lors que ces activités conservent un caractère civil. ces activités peuvent inclure la gestion administrative, juridique, fiscale et comptable de son patrimoine, la participation à des groupements de propriétaires, syndicats de copropriété, associations de voisinage, ainsi que la gestion des relations avec les autorités publiques, partenaires financiers, assureurs, fournisseurs et entreprises de travaux. de manière accessoire, la sci peut procéder au financement et au refinancement de son patrimoine par tout moyen civil autorisé, notamment par l'émission d'emprunts, la souscription de prêts, la mobilisation de créances, l'utilisation de comptes courants d'associés ou de conventions de trésorerie intragroupe, lorsque ces opérations contribuent à la bonne gestion ou au développement du patrimoine immobilier. la société peut consentir toute garantie ou sûreté réelle telles que hypothèques, nantisements, privilèges immobiliers ou délégations de loyers, lorsque ces garanties sont nécessaires à l'obtention d'un financement ou à la réalisation de travaux. elle peut souscrire tous contrats d'assurance nécessaires à la protection de ses biens, notamment assurance propriétaire non occupant, assurance multirisque immeuble, responsabilité civile, garantie décennale lorsque des travaux importants sont réalisés, assurance pertes de loyers ou garantie de vacance. la sci automnale peut procéder à la répartition des bénéfices conformément à la loi, et notamment distribuer des dividendes à ses associés, dont la holding associée majoritaire, dans le respect du régime fiscal applicable aux sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés. elle peut gérer les encaissements et décaissements liés à la vie de la société, effectuer les déclarations fiscales, gérer la tva si elle est assujettie pour certaines activités, tenir une comptabilité conforme au plan comptable des sociétés soumises à l'is et établir les documents comptables et fiscaux annuels. la société peut, si nécessaire, louer ou mettre à disposition des biens meublés de manière accessoire, sans que cela ne devienne une activité habituelle présentant un caractère commercial, et ce dans le respect des dispositions légales encadrant les sci soumises à l'is. la société peut également conclure avec ses associés ou toute société liée des conventions de prestations de services, de gestion administrative ou technique, de facturation ou de mise à disposition, dès lors que ces conventions respectent l'intérêt social, sont dûment approuvées et ne modifient pas le caractère civil de la société. plus largement, la sci automnale peut réaliser toutes opérations financières, mobilières ou civiles utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet, à condition qu'elles ne dénaturent pas la nature civile de la société et qu'elles contribuent directement ou indirectement à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la valorisation ou la transmission du patrimoine immobilier de la société..

Adresse : 76, Rue Marcel Ricard, 81000 Albi.

A dater du : 4 décembre 2025.

Date de commencement d'activité : 1^{er} janvier 2026.